

COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°4 du mardi 02 juin 2020

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 17H10.

Les participants sont au nombre de 16 personnes dont 16 votants.

M. le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-DIRECTION/ADMINISTRATION

- M. GRAND Philippe, Proviseur, Président
- Mme RELAVE Laurence, Proviseure-adjointe
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

Enseignants :

- Mme BARDIAUX Catherine
- M. LEAUTE Yves
- Mme MELOT Sandrine
- Mme VOURZAY Marie-hélène

ATOSS :

- M.GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid
- M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES

- Mme DECROIX Frédérique
- M. LOUBET Cédric
- Mme TAGHBALOUT Angélique

ELEVES

- M. HACINI Farhane

PERSONNES EXCUSEES

Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale

M. PAUZON Jean-jacques , Conseiller Municipal

Mme LABICH Siham, Conseillère Municipale

Mme PLAINE Colette, personnalité qualifiée

Mme CORRIGAN Sonia, enseignante
Mme FLANDIN Béatrice, enseignante,
Mme BEAL Bénédicte, parent d'élèves
M. LEFKIR Yaya, parent d'élèves
Mme SCHWARZ Nadine, parent d'élèves
Melle BLAY Agathe, élève
Melle CHAILLOT Inès, élève
Melle LO Lucie-mei, élève
Melle YILDIRIM Eline, élève

PERSONNES INVITEES EXCUSEES

Mme GRAND Nathalie, Proviseure-adjointe
Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. le Proviseur propose M . GUTTON Christophe, représentant personnel ATOSS , qui accepte.

M. le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance n°3 du jeudi 13 février 2020

M. le Proviseur demande si le PV appelle à des remarques.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Aucune remarque de particulière n'est à noter.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	16	16	0	0	0	0	16	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. le Proviseur rappelle l'ordre du jour et signale que plusieurs questions complémentaires ont été déposées à cette séance. Elles seront rajoutées aux questions diverses :

Question déposée par la Direction :

- Protocole pédagogique de reprise

Questions déposées par les représentants des personnels enseignants :

- Comment sera mis en application le protocole sanitaire, au lycée Honoré d'Urfé, en cas de reprise ?
 - Quels sont les dispositifs prévus pour l'évaluation du 3ème trimestre ?
 - Quels seront les critères de répartitions des IMP ?

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du CA du 13 février 2020

Décision

Adoption de l'ordre du jour Décision

I) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé.

- Compte financier 2019 et affectation du résultat Décision
 - Conventions d'hébergement Décision
 - Admission en non valeur et prélèvement Décision
 - Sortie d'inventaire Décision

III) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Compte financier 2019 et affectation du résultat **Décision**
 - Admission en non valeur et prélèvement **Décision**
 - Conventions **Décision**
 - Modification cadre d'emploi . **Décision**

II) Questions diverses

Question déposée par la Direction :

- Protocole pédagogique de reprise

Questions déposées par les représentants des personnels enseignants :

- Comment sera mis en application le protocole sanitaire, au lycée Honoré d'Urfé, en cas de reprise ?
 - Quels sont les dispositifs prévus pour l'évaluation du 3ème trimestre ?
 - Quels seront les critères de répartitions des IMP ?

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	16	16	0	0	0	0	16	0

II- AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. Compte financier 2019

Présentation du compte financier 2019 par Mme BERTHOLLET, Agent Comptable, à partir du rapport commun avec l'ordonnateur. **Consulter la pièce jointe.**

A l'occasion de cette présentation du compte financier du lycée Honoré d'Urfé, Mme l'Agent Comptable tient à remercier l'ensemble des personnels d'intendance qui sous sa direction ont permis l'élaboration de ce document.

Mme l'Agent comptable rappelle que la gestion des voyages scolaires implique de fait d'importants échanges monétaires. Le contexte actuel de la crise du COVID 19 a impliqué le remboursement important auprès de familles de participations financières qu'elles avaient déjà versé au lycée. Plusieurs dépenses non remboursées par les organisateurs ont du être prises en charge par le lycée lui-même ce qui a engendré un surcoût important pour l'établissement.

A l'occasion de la présentation de ce dossier, Mme l'Agent Comptable rappelle qu'elle constate que l'on doit être très vigilant sur le fait d'assurer une plus grande rotation des élèves ainsi que des classes effectuant ces voyages scolaires pour laisser la possibilité au plus grand nombre d'y participer.

Mme l'Agent comptable apporte quelques précisions sur la collecte de la taxe d'apprentissage. M. le DDFPT précise à cette occasion, qu'avec la nouvelle réforme, par la suppression des organismes collecteurs, la part de la taxe d'apprentissage a été réduite par rapport à l'année 2018.

M. LEAUTE Yves, personnel enseignant tient aussi ,à l'occasion de la présentation de ce compte financier, à effectuer la demande pour savoir où sont déposés les papiers récoltés dans les différents points de collecte se trouvant dans le lycée .

M.KHENNOUCI Farid, représentant des personnels ATOSS, précise qu'ils sont déposés dans les poubelles jaunes de recyclage .

Mme l'Agent comptable, tient aussi à souligner la diminution importante depuis plusieurs années des effectifs de cantine .

M ; le Proviseur tient à préciser que cette conséquence est le reflet de la sectorisation dans les lycées mises en place par le Ministère. La grande proximité du lieu de résidence des élèves a un impact important sur cette réduction des effectifs de demi-pension.

M. le Proviseur félicite à l'occasion de cette présentation limpide du compte financier, Mme l'Agent Comptable pour sa bonne gestion de l'établissement assurant un fonds de roulement solide ainsi qu'un fonds de réserves important. Il tient aussi à remercier l'ensemble de personnels d'intendance qui par leur travail au quotidien ont contribué à cette bonne santé financière de l'établissement.

Le compte financier est adopté sans réserves .

Départ de Mme RELAVE Laurence, Proviseure-Adjointe, à 17h18. Le nombre de votants est désormais de 15.

Arrivée de Mme TOMASINI Estelle, représentante personnel enseignant, à 17h32. Le nombre de votants est désormais de 16.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	16	16	0	0	0	0	16	0

2. Affectation des comptes de résultats 2019

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Cette affectation est adoptée sans réserves .

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	16	16	0	0	0	0	16	0

3. Admission en non-valeur

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il s'agit d'une créance irrécouvrable concernant des frais d'internat pour une famille.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	16	16	0	0	0	0	16	0

4. Décision Budgétaire Modificative

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il s'agit d'un prélèvement sur fonds de roulement de 1058,08€ pour prise en charge de créances irrecouvrables au SRH.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	16	16	0	0	0	0	16	0

5. Conventions d'occupation de locaux : internat du lycée Honoré d'Urfé

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

- Convention d'occupation de l'internat du lycée Honoré d'Urfé avec le lycée Benoit Charvet et le lycée Honoré d'Urfé pour l'accueil d'élèves du lycée Benoit Charvet pour l'année scolaire 2020-2021 .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	16	16	0	0	0	0	16	0

- Convention d'occupation de l'internat du lycée Honoré d'Urfé avec l'Institut des Métiers de Saint Etienne et le lycée Honoré d'Urfé pour l'accueil d'apprentis et de stagiaires de l'Institut des Métiers pour l'année scolaire 2020-2021 .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	16	16	0	0	0	0	16	0

6. Convention d'accueil au restaurant scolaire de l'AFEP

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il s'agit d'une convention d'accueil au restaurant scolaire du lycée Honoré d'Urfé avec l'AFEP (Association Forézienne d'Ecole de Production) et le lycée Honoré d'Urfé pour la prise en charge des repas fournis par la restauration scolaire du lycée Honoré d'Urfé auprès d'élèves et encadrants de l'AFEP pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature .

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
9	16	16	0	0	0	0	16	0

III - AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

1. Compte financier 2019

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Mme l'Agent Comptable précise que le compte financier présenté devant le Conseil d'Administration a été approuvé au préalable par l'Assemblée Générale de ce groupement d'établissements.

Mme l'Agent Comptable tient à préciser, que pendant la période du confinement , les formations GRETA pour certaines ont été maintenues . Un maintien des salaires a aussi été assuré à l'ensemble des personnels GRETA car il est rappelé que les personnels du GRETA de Loire ne peuvent pas prétendre au chômage partiel .

M. le Proviseur tient à faire remarquer qu'une bonne santé financière du GRETA de la Loire, due à une saine gestion, a été récupérée pour cette année 2019. Cela permet le maintien d'un fonds de réserve et d'une CAF sécurisants, ce qui est particulièrement important pour le GRETA, qui doit garantir la paye de ses agents administratifs et de ses formateurs, quels que soient les aléas de la conjoncture.

Le compte financier est adopté sans réserve avec 6 abstentions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
10	16	16	0	0	0	6	10	0

2. Affectation du compte de résultat 2019

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
11	16	16	0	0	0	6	10	0

3. Admission en non-valeur

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il s'agit d'une créance irrecouvrable d'une SARL en liquidation judiciaire concernant les frais de formation en bac pro TFCA.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
12	16	16	0	0	0	6	10	0

4. Décision Budgétaire Modificative

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il s'agit d'un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 3037,80€ pour la prise en charge d'une créance irrecouvrable .

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
13	16	16	0	0	0	6	10	0

5. Indemnités de fonctions pour le formation continue des adultes (IFFCA) et leur mode de calcul.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
14	16	16	0	0	0	6	10	0

6. Enveloppes indemnitaire pour les personnels administratifs et enseignants

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable .

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
15	16	16	0	0	0	6	10	0

7. Modifications au cadre d'emploi 2020

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
16	16	16	0	0	0	6	10	0

8. Contrats et conventions (voir liste détaillée en pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
17	16	16	0	0	0	6	10	0

IV – QUESTIONS DIVERSES

Question déposée par la Direction :

- **Protocole pédagogique de reprise (voir pièce jointe)**

Présentation effectuée par M. le Proviseur.

M .le Proviseur précise que tout sera mis en œuvre pour appliquer les mesures de distanciation pour assurer en premier lieu la protection des élèves dans ce contexte épidémiologique.

M. le Proviseur précise qu'il sera difficile de faire rentrer les élèves ensemble d'où la mise en place de créneaux différents évoqués dans ce protocole.

Il précise que la venue des élèves, en application des directives ministérielles , s'effectuera sur la base du volontariat pour les familles . Par contre les élèves ne doivent pas venir de manière épisodique et aléatoire. L'engagement de venue au lycée doit être de manière continue sur la période du 09 juin 2020 au 04 juillet 2020.

M. le Proviseur rappelle aussi, suite à une demande par une représentante des personnels enseignants, qu'il n'y aura pas de notes comptabilisées pour les élèves sur la période du troisième trimestre . D'une manière générale autant pour les élèves du second cycle que pour ceux en post bac, aucune note ne doit être prise en compte sur la période du confinement.

Le protocole de reprise, qui sera effectif à compter du mardi 09 juin 2020, est adopté sans réserve avec 16 voix pour .

Questions déposées par les représentants des personnels enseignants :

- **Comment sera mis en application le protocole sanitaire, au lycée Honoré d'Urfé, en cas de reprise ?**

M le Proviseur précise qu'il a déjà effectué la réponse à cette question dans la description antérieure du protocole de reprise.

- **Quels sont les dispositifs prévus pour l'évaluation du 3ème trimestre ?**

M le Proviseur précise qu'il a déjà effectué la réponse à cette question dans la réponse antérieure sur la non comptabilisation de notes pendant la période du confinement.

- Quels seront les critères de répartitions des IMP ?

M le Proviseur précise que ce point sera mis au jour d'un prochain conseil pédagogique .

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 19 H30

Le Secrétaire de séance

Christophe GUTTON

Le Proviseur

Philippe GRAND



